



Mohamed Merah avait des relations avec la DCRI, selon l'ex-patron de la DST

Entrevue avec Yves Bonnet, ex-patron de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST)

Par [Yves Bonnet](#)

Mondialisation.ca, 29 mars 2012

[ladepeche.fr](#) 29 mars 2012

Région : [L'Europe](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#),
[Services de renseignements](#)

Pour reprendre le mot d'Alain Juppé, y a-t-il eu des « failles » dans l'affaire Mohamed Merah ?

La Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), c'est vrai, connaissait Mohamed Merah. Est-ce pour autant que la DCRI a failli en ne le mettant pas sous surveillance plus importante, plus serrée ? Je ne pense pas qu'il faille aller jusque-là parce que c'est toujours difficile de savoir ce que quelqu'un a l'intention de faire. Je le sais par expérience. De plus, il ne faut jamais oublier que la surveillance d'une personne nécessite des moyens considérables et qu'aujourd'hui, s'il y a une faille, c'est dans la modicité des moyens de nos services de sécurité. Indiscutablement, les moyens qui sont mis à la disposition de la DCRI ne sont pas suffisants pour couvrir la totalité des besoins. Je parle des moyens matériels, mais surtout, humains.

Pourtant, des éléments interpellent. Le 10 septembre 2010, le patron de la DCRI, Bernard Squarcini, expliquait au Journal du Dimanche qu'il plaçait en tête des menaces du terrorisme islamiste « le Français converti qui se radicalise et monte son opération seul » et les djihadiste français « qui partent en Afghanistan ». Comment expliquer que Merah repéré, la DCRI n'ait pas vu de risque après avoir eu un entretien avec lui, le 14 novembre 2011 ?

Ce qui, personnellement, me paraît poser question, c'est que le garçon avait manifestement des relations avec la DCRI comme on l'a appris à travers les déclarations de Bernard Squarcini lui-même. C'est-à-dire qu'il avait un correspondant au Renseignement intérieur. Alors appelez ça « correspondant », appelez ça « officier traitant »... je ne sais pas jusqu'où allaient ces relations, voire cette « collaboration » avec le service, mais on peut effectivement s'interroger sur ce point.

Pour mettre un mot sur les choses, était-il un indicateur de la DCRI ?

Eh bien voilà... c'est exactement ça le problème. Car ce qui interpelle, quand même, c'est qu'il était connu de la DCRI non pas spécialement parce qu'il était islamiste, mais parce qu'il avait un correspondant au Renseignement intérieur. Or avoir un correspondant ce n'est pas tout à fait innocent. Ce n'est pas anodin.

On a évoqué aussi un retard au début de l'enquête. Qu'en pensez-vous ?

Oui, il y a eu du temps perdu par les juges. On aurait dû dès le départ considérer que c'était un acte terroriste. Tuer des militaires gratuitement est un acte terroriste. Mais il faut reconnaître, et c'est malheureux, qu'on s'est moins intéressé aux assassinats de militaires qu'aux assassinats d'enfants. Ce qui est un autre débat. Mais oui, dès le départ, un juge antiterroriste aurait dû être saisi et c'est bien un problème judiciaire, car dès qu'il y a un crime commis, c'est la justice qui intervient.

A ce propos, c'est pourtant Claude Guéant qui a monopolisé les écrans. était-ce le rôle du ministre de l'Intérieur de commenter en direct l'action du Raid ?

Claude Guéant n'avait absolument pas à communiquer. C'est tout à fait clair. Le ministre de l'Intérieur n'a pas à intervenir dans une affaire qui est entre les mains des juges. Non seulement l'autorité administrative n'a pas à interférer sur l'enquête -je rappelle que M. Guéant, tout ministre qu'il soit, n'est pas officier de police judiciaire- mais il a encore moins à commenter le déroulement de l'enquête.

Que pensez-vous de la façon dont a été conduite l'intervention pour interpellier Mohamed Mehra ? Ce choix du siège et de l'assaut plutôt que celui, qui prime habituellement lors des interpellations d'etarras, par exemple : une arrestation discrète, dès que le suspect sort de chez lui ?

A priori, il y a eu un grand temps de latence. Le temps de latence devrait profiter aux professionnels, les plus nombreux, les mieux équipés, les mieux entraînés... Après, sur les données de l'intervention, je m'en remettrai à l'avis de Christian Prouteau, s'il y a un expert en France, c'est bien lui : il est étonné qu'on n'ait pas réussi à le prendre vivant. Il pense qu'on n'a pas utilisé les bons moyens, et qu'on s'est bêtement privé de l'expertise du GIGN, et il faut reconnaître que dans ce genre d'affaire, les plus professionnels, les plus qualifiés et les meilleurs, ce sont les gendarmes du GIGN. Après, pourquoi a-t-on voulu prendre le Raid..?

Pour des questions politiques ?

Certains le disent. Je n'irai pas jusque-là : je n'ai pas le dossier en mains. Mais quand on juge d'une intervention violente où les policiers risquent leur vie il faut être prudent et mesuré, faire en sorte que les policiers ne risquent pas leur vie et ça pour moi, c'est une donnée extrêmement importante. à présent je suis de ceux qui regrettent vraiment qu'il n'ait pas été pris vivant et beaucoup de questions restent posées. Sur une affaire comme celle-là, il faudrait une expertise.

Une commission parlementaire ?

Je verrais plutôt l'Inspection générale de la police nationale et l'inspection générale de la gendarmerie. Pour moi, c'est un problème de techniciens. Les parlementaires n'apporteraient rien au débat, si ce n'est que la commission d'enquête parlementaire a des pouvoirs juridiques.

Y a-t-il eu une légèreté de l'action policière au vu de tout cela ?

La légèreté, c'est peut-être beaucoup dire mais on peut avoir le sentiment que les considérations médiatiques l'ont emporté sur tout le reste. Et on peut se poser la question de l'efficacité du dispositif « Vigipirate rouge ». Je la pose de façon récurrente, car en l'occurrence, on aura remarqué sa parfaite nullité. Les écoles sont censées être protégées

par Vigipirate rouge et le contre exemple est terrible. Vigipirate, c'est de l'affichage et ça ne sert à rien. Par contre, renforcer les moyens de la DCRI, et des services de police en amont, oui. Mais depuis un certain nombre d'années, on sacrifie, on rogne sur les crédits, on baisse sur la qualité des personnels. Quand j'étais député, on a supprimé un certain nombre de postes de commissaires pour les remplacer par des gardiens de la paix, excusez-moi, mais ce n'est pas le même niveau.

Ces événements ont cependant fait remonter la droite au créneau sur le thème du « laxisme » supposé de la gauche, sur ces questions de sécurité. Qu'en pensez-vous ?

Cette accusation ne vaut pas un clou. Vraiment pas un clou. J'ai été directeur de la DST sous des gouvernements de gauche, la suite a prouvé que je n'étais pas de gauche puisque je suis devenu député Udf, mais la gauche ne m'a jamais demandé ma carte et j'ai pu agir de manière totalement libre, sans contraintes et avec le soutien de mes ministres, singulièrement Gaston Defferre. Dire que la gauche est plus laxiste que la droite, c'est du grand n'importe quoi.

Les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy ?

Je dis attention aux libertés, il ne faut pas tomber dans le travers de mesures liberticides. De plus, notre arsenal de lois est suffisant. Commençons par appliquer les lois.

La source originale de cet article est ladepeche.fr

Copyright © Yves Bonnet, ladepeche.fr, 2012

Articles Par : Yves Bonnet

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca